

**PROCES VERBAL**  
**COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART**  
**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022**  
**Y SCHOOLS – 18H30**

Date de la convocation	12-12-22
Nombre de délégués titulaires en exercice	73
Nombre de délégués titulaires présents	32
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	5
<b>QUORUM</b>	<b>ATTEINT</b>

L'an deux mille vingt-deux, le lundi douze décembre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.

**A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe TOURNEMEULLE.**

**Présents :**

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAZIN Etienne, COCHET Jean-Michel, COLLOT Aurélie, DENIS Valéry, DE VILLEMEREUIL Gérard, DUQUESNOY Olivier, GROSJEAN Patrick, GUENARD André-Paul, HENRI Pascal, HOMEHR Claude, HOUARD Bruno, LUISE Dominique, MALARMEY Michelle, POTTIER Denis, TRESSOU Marie-Hélène

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : BATTELIER Liliane, DYON Patrick, JACQUINET Olivier

CC Arcis Mailly Ramerupt : GAUDY Solange, LAGOGUEY Jean-Jacques, ROBERT Jean-Claude

CC Lacs de Champagne : DEZOBRY Bruno, JACQUARD Gilles

CC Vendevre-Soulaines : HUARD Lionel, TOURNEMEULLE Christophe

CC Région de Bar-sur-Aube : MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne : BRODART Jean-Pierre, THIEBAUT Didier

CC Chaourçois et Val d'Armance : HOUARD Daniel, LHOMME Dominique

CC Pays d'Othe : GODIN Geoffrey

**Représentés (5 pouvoirs)** : BLASSON Christian représenté par GATEAU Frédéric, DERA EVE Jannick représentée par ETCHETO Philippe, HONORE Nicolas représenté par GOJJARD Pascal, SADY Bernard représenté par RAPHAEL Frédéric, THOMAS Christine représentée par MANDELLI François.

**Autres personnes présentes** : CHAUSSEPIED Aurore, IOELE Andréa, LEITZ Claudie, PATRIS Guillaume, TAPE Eliane (agents syndicat DEPART) ; RAPINAT Rodolphe (agent TCM)

## Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2022-12-01)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 (rapport 2022-12-02)
3. Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Syndical (rapport 2022-12-03)
4. Modification de la délibération instaurant le R.I.F.S.E.E.P. (rapport 2022-12-04)
5. Point d'étape sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse
6. Point d'information sur les travaux de la Conférence régionale des SCoT et de la Région Grand Est pour la territorialisation des objectifs de sobriété foncière (trajectoire ZAN)
7. Retour sur les derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme
8. Retour sur la journée d'échanges avec la mission UNESCO
9. Prochaines Rencontres Nationales des SCoT
10. Questions diverses

## Déroulé de séance

### 1. Délibération n°2022-12-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER M. Christophe TOURNEMEULLE comme secrétaire de séance.**

### 2. Délibération n°2022-12-02 : Adoption du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2022

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 3 octobre 2022, consacrée notamment au vote de plusieurs rapports administratifs, à l'état d'avancement des dossiers du syndicat en cours (Cahier n°1 de l'Observatoire, analyse de la compatibilité SCoT/PLU) et des travaux extérieurs (SRADDET et ZAN).

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le compte-rendu du Comité syndical du 3 octobre 2022.**

### 3. Délibération n°2022-12-03 : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Syndical

En application de la délibération n°2020-09-04 du 14 septembre 2020, M. le Président Jean-Pierre Abel informe l'assemblée qu'il a pris décision, dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Syndical<sup>1</sup>, de renouveler la convention cadre de partenariat 2023-2026 entre Troyes Champagne Métropole, le

<sup>1</sup> Délégations relatives à « l'approbation de contrats, conventions et avenants, hors marchés publics, conclus pour le compte du syndicat DEPART, sans effet financier pour le syndicat ou dont la dépense a été prévue au budget »)

syndicat DEPART et la Chambre d'Agriculture de l'Aube pour le maintien et le développement d'une agriculture en adéquation avec les besoins du territoire.

#### **Echanges :**

*M. le Président Jean-Pierre ABEL précise que cette convention a vocation à traiter d'enjeux et objectifs propres à l'agglomération Troyes Champagne Métropole (développement du maraîchage, structuration de circuits courts, enjeu de l'eau...), mais qu'elle pourra servir de modèle à d'autres intercommunalités intéressées par la démarche, toujours en lien avec la Chambre d'agriculture de l'Aube.*

*Mme la Vice-Présidente Claude HOMEHR complète en témoignant pour sa commune des travaux prometteurs qui avaient été engagés dans le cadre de la convention pour élaborer une charte de bon voisinage, afin de faciliter les relations et partages d'usages entre nouveaux habitants du périurbain et agriculteurs. Cette démarche avait toutefois été court-circuitée par la récente réglementation nationale instaurant notamment les zones de non traitement.*

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **PREND ACTE de la décision prise par M. le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées et dont communication vient de lui être faite.**

#### **4. Délibération n°2022-12-04 : Modification de la délibération instaurant le R.I.F.S.E.E.P.**

M. le Président Jean-Pierre Abel propose à l'assemblée de se conformer à la récente jurisprudence rendue le 22 novembre 2021 en Conseil d'État, visant à assurer le respect du principe de parité pour les agents de toutes les fonctions publiques en matière d'application de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) en cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée.

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) de :

- **CONFIRMER l'absence de maintien du versement de l'I.F.S.E. en cas de Congé de Longue Maladie ou de Longue Durée à compter du caractère exécutoire de la présente délibération,**
- **MODIFIER en conséquence la délibération instaurant le R.I.F.S.E.E.P. au sein de la Collectivité.**

#### **5. Point d'étape sur le projet Trame verte en Champagne crayeuse**

Mme Claudie LEITZ se fait le relais de l'avancée du projet Trame verte en Champagne crayeuse. La phase de terrain est désormais terminée pour les trois dernières intercommunalités (CA Troyes Champagne Métropole, CC Forêts, Lacs Terres en Champagne et CC Lacs de Champagne), un travail de traitement statistique et cartographique est en cours pour une restitution des éléments début 2023, auprès des intercommunalités concernées (le 23 janvier pour Lacs de Champagne et le 24 janvier pour Forêts, Lacs Terres en Champagne). Parmi les résultats statistiques obtenus à l'échelle de l'ensemble de la Champagne crayeuse, il peut être souligné que ce sont 1714 haies qui ont été analysées au travers d'une trentaine de critères et de 51 jours de terrain, représentant plus de 450 kilomètres linéaires. En parallèle,

les premiers rendez-vous et plantations symboliques ont eu lieu (sur la CC Arcis Mailly Ramerupt, 7kms de haies ont été plantés et des kits de plantation distribués aux communes ; la convention de partenariat entre TCM, la FDC10 et le syndicat a été signée).

M. Andréa IOELE poursuit en donnant plusieurs chiffres clés et premiers éléments d'analyse de l'étude, que ce soit en matière de densité de haies, d'état écologique, paysager et hydrologique des linéaires, ou encore d'espaces de déplacement favorables aux espèces. Il donne enfin les premières conclusions en matière de corridors écologiques à renforcer au regard de la méthode de perméabilité des milieux. La suite de l'étude permettra de déterminer des secteurs à enjeux plus précis (avec analyse des ruptures de continuités, enjeux de restauration et renforcement du maillage à privilégier dans les zones peu denses). S'ensuivront au printemps une phase d'animation auprès des propriétaires intéressés, puis une phase de plantations à l'automne 2023.

#### **Echanges :**

*M. le Vice-Président Olivier JACQUINET souligne d'une part que les chemins piétonniers qui longent les haies, s'ils permettent de mailler le territoire en chemins de randonnées, peuvent aussi être le lieu de dépôts sauvages ; et d'autre part que le pin noir qualifié dans l'étude d'essence non adaptée, a pourtant été longtemps planté en quantité en Champagne crayeuse.*

- *M. Andréa IOELE répond qu'en effet, des forêts de pins noirs demeurent dans l'Aube, mais que cette essence n'est pas originaire de nos régions (importée d'Autriche notamment). Elle n'induit toutefois pas de score négatif contrairement à une espèce exotique envahissante par exemple.*

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

#### **6. Point d'information sur les travaux de la Conférence régionale des SCoT et de la Région Grand Est pour la territorialisation des objectifs de sobriété foncière (trajectoire ZAN)**

Mme Claudie LEITZ rappelle le calendrier de modification du SRADDET, procédure engagée par la Région Grand Est le 17 décembre 2021 en vue d'un arrêt le 23 mars 2023 et d'une approbation fin 2023 / début 2024. Dans ce cadre, la Conférence régionale des SCoT dialogue avec la Région depuis plusieurs mois afin de partager méthodes et enjeux pour la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière par tranche de 10 ans. Après la 3e Conférence régionale des SCoT Grand Est qui s'est tenue à Metz le 10 octobre 2022, la 2ème contribution des SCoT à la Région est rendue ce jour-même. Les SCoT y font part notamment du souhait de fixer les objectifs à l'échelle des SCoT (non infra ni inter-SCoT), de promouvoir une approche autant qualitative que quantitative des réflexions en matière de sobriété foncière, et de bénéficier de mesures d'accompagnement de la part de la Région notamment dans le cadre de l'élaboration des documents de planification. Des réunions territorialisées devraient être planifiées par la Région en début d'année 2023, avant arrêt du SRADDET en mars.

Il est rappelé que les travaux du groupe technique ont abouti à partager les SCoT en 3 typologies, classant le SCoT des Territoires de l'Aube dans la première (« SCoT récemment approuvés ou dont la révision est d'ores et déjà bien avancé »). Pour ces SCoT-ci, il est proposé que la territorialisation s'appuie sur un nombre d'hectares maximal et non un pourcentage, en y adossant si nécessaire une modulation des efforts au regard de la nouvelle période de référence. Il semblerait ainsi qu'il puisse s'agir pour le SCoT des Territoires de l'Aube d'un effort mesuré, qui ne n'induirait peut-être pas nécessairement le recours à une révision du SCoT mais à une procédure de modification.

M. le Président Jean-Pierre ABEL confirme qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation majeure pour l'ensemble des territoires, aussi un calendrier pourra être proposé sur l'année 2023 en concertation avec les intercommunalités afin d'échanger sur ce sujet.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

## **7. Retour sur les derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme**

M. Guillaume PATRIS présente succinctement les quatre derniers avis rendus par le syndicat :

- sur le projet d'élaboration de carte communale de Nozay : avis favorable sous réserve de quelques correctifs ou compléments ;
- sur le projet d'élaboration de carte communale de Bérulle : avis favorable sous réserves de quelques adaptations ;
- sur le projet de révision de PLU de Saint-Lyé : avis favorable avec plusieurs points de vigilance et deux réserves majeures ;
- sur le projet d'élaboration de PLU de Brienne-la-Vieille : avis favorable avec quelques recommandations et une réserve.

Le Comité syndical acte ces différents avis rendus aux documents d'urbanisme.

## **8. Retour sur la journée d'échanges avec la mission UNESCO**

M. le Président Jean-Pierre ABEL informe l'assemblée de la rencontre qui s'est tenue le 7 novembre entre le syndicat et la mission UNESCO des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, mission dont l'objectif est d'assurer la pérennité de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien et sa reconnaissance internationale. Pour cela, ses collaborateurs font preuve d'une grande expertise notamment sur la question sensible de l'intégration des énergies renouvelables (EnR) dans le paysage, à laquelle ils apportent un avis toujours circonstancié. Il en est ressorti une grande cohérence entre les documents cadres (Plan de gestion pour la mission et SCoT des Territoires de l'Aube pour le syndicat) et philosophies de travail. La journée s'est soldée par une visite de terrain sur les hauteurs de Montgueux, afin de rendre plus palpables les enjeux du développement éolien et de son inscription dans le grand paysage. La question d'une pérennisation du rapprochement des deux structures pourra être envisagée.

Mme Claudie LEITZ complète en précisant que la mission a pour ambition d'initier un véritable rapprochement avec d'autres acteurs, tels que les SCoT, à l'heure de l'enclenchement de sa prochaine phase d'évaluation et de révision de son Plan de gestion. Aussi, le SCoT des Territoires de l'Aube leur est apparu exemplaire puisqu'il intègre dans son document les références à la charte éolienne (et cartographie associée), le syndicat s'en faisant par ailleurs le relais régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

Le Comité syndical prend bonne note de cette information.

## **9. Prochaines Rencontres Nationales des SCoT**

M. le Président Jean-Pierre ABEL fait un appel à participation pour les 17<sup>ème</sup> Rencontres nationales des SCoT (RNS), organisées par la Fédération nationale les 14, 15 et 16 juin 2023 à Nîmes.

Le Comité syndical est informé de cet appel à participation.

#### **10. Questions diverses**

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 19 heures 50.

**Le secrétaire de séance,  
M. Christophe TOURNEMEULLE**



**Le Président,  
M. Jean-Pierre ABEL**

